

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_012

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 mars 2021

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 13
de Votants 14

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Attribution des subventions aux associations 2021

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

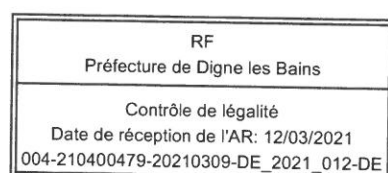
NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2021

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'exercice 2021.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les associations dont le siège est sur la Commune un montant de 5300 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1 500.00 €	13	1	0
Judo Club	1 200.00 €	14	0	0
Champterroir	800.00 €	14	0	0
Rencontre et Partage	800.00 €	14	0	0
Coopérative scolaire	1 000.00 €	14	0	0



Pour les Associations hors Commune un montant de 600 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Resto du Cœur	100.00 €	13	1	0
APAJH	100.00 €	14	0	0
Secours populaire	100.00 €	14	0	0
Croix rouge française	100.00 €	14	0	0
Secours catholique	100.00 €	14	0	0
AFM Téléthon	100.00 €	14	0	0

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA

